

Conflits d'intérêts...

Le sujet d'actualité



Emmanuel Chartier-Kastler (AIHP 1984)
Président de l'AAIHP

"Un conflit d'intérêts apparaît quand un individu ou une organisation est impliquée dans de multiples intérêts, l'un d'eux pouvant corrompre la motivation à agir sur les autres." (Wikipédia, 2011)

Certaines affaires médiatiques ont fait resurgir le monstre des conflits d'intérêts et de leur déclaration pour le corps médical.

Pour une nouvelle déontologie de la vie publique, un rapport plus général sur ces conflits d'intérêts a été commandé par Monsieur le Président de la République et rendu public en 2011 (<http://www.conflits-interets.fr>). Le sujet n'est donc pas d'actualité que dans le corps médical. Mais la suspicion est là et elle a jeté le trouble dans la population sur notre intégrité. S'il est sain de clarifier la situation, il est malsain de laisser diffuser l'information que "les médecins" sont tous peu ou prou "influencés". Le terme de conflits est-il d'ailleurs le bon pour ce qui nous concerne? Ne s'agit-il pas le plus souvent d'intérêts confluent sans collusion financière réelle et digne de ce nom.

Mon propos ne sera pas de revenir sur la gestion de ces conflits concernant les médecins et l'industrie pharmaceutique : tout a été dit et est appliqué par les sociétés industrielles ou savantes (déclaration publique, mise en ligne des honoraires perçus, etc...). Je voudrais revenir sur le fonctionnement des agences (AFSSAPS) ou autorités publiques indépendantes (HAS) qui peut s'en trouver sévèrement remis en cause quant à la qualité de leurs avis ou sur leur capacité à juger de l'opportunité d'une situation clinique.

Ces structures requièrent l'expertise des médecins praticiens, qu'il s'agisse de l'approbation d'une nouvelle molécule ou de la rédaction de recommandations de bonnes pratiques. Jusqu'à présent tous ceux qui avaient été sollicités le faisaient avec l'énergie de l'intérêt scientifique du travail pour la profession et pour les patients. Aucune rémunération (digne de ce nom) n'était prévue et le temps passé pour rédiger les rap-

ports ou participer aux réunions était le plus souvent pris sur le temps libre personnel sans qu'aucun médecin ne s'en plaigne eu égard à la mission d'intérêt public que cela représentait.

L'idée est venue d'avoir des médecins "experts professionnels", dégagés de toute activité avec l'industrie mais également de toute activité clinique. Est-il réellement concevable de penser que l'expertise puisse être déconnectée de la pratique clinique et non spécifiquement financée à la hauteur de l'expérience du praticien? Il est temps de sortir de cet angélisme français qui peut laisser croire qu'il y aura encore des experts de haute valeur ajoutée pour ces structures s'ils ne sont pas dignement valorisés financièrement et intellectuellement. Comme cela devrait être le cas depuis longtemps pour l'expertise de médecin conseil de l'assurance maladie, il faut exiger des futurs experts professionnels un *curriculum vitae* justifiant de leur haut niveau de compétence à mettre au service d'une mission de fin de carrière déconnectée de tout contrat industriel mais très dignement rémunérée pour justifier l'abandon définitif de la pratique médicale et attirer les meilleurs.

Oui il faut légiférer pour encadrer les conflits d'intérêts mais tout l'arsenal existe en fait déjà. La déclaration individuelle systématique en étant probablement l'élément le plus important, quelle que soit l'activité en cours, y inclus les communications scientifiques

Non il ne faut pas croire que l'ensemble du corps médical n'a que des pratiques déviantes induites par la visite médicale, la pratique des études cliniques de développement des nouvelles drogues, la présentation des résultats de ces mêmes études en congrès, l'animation des réunions de formation professionnelle continue sponsorisées par l'industrie pharmaceutique, la participation aux réflexions stratégiques scientifiques de recherche et développement des industriels ou auprès des commissions d'agences d'Etat.

Les AIHP sont une source intarissable d'experts dans leur discipline. Leur formation clinique justifie leur large participation potentielle à cette expertise indépendante. Souhaitons qu'ils soient largement sollicités comme ils l'ont toujours été.